

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019 2019 à 19 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur CARREGA à Madame GROSSO
- Madame DEFRANCE à Madame MICHELOTTI
- Monsieur BOUKHECHAM à Monsieur GAILLARD
- Monsieur AYME à Monsieur JEAN
- Monsieur BREBION à Madame RICARD
- Madame BOURGUE à Madame VIRETTI
- Madame MARTINOLI à Madame CARELLO

Il est donné lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 MAI 2019.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis il est fait lecture des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

ORDRE DU JOUR :

1. Signature d'une convention de mise à disposition du matériel communal mallette « WISC (Weshier Intelligence Scale for Children) » destinée à l'évaluation de l'efficience intellectuelle des enfants

Rapporteur : Madame REY-MARTINEZ

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition du matériel communal mallette « WISC » établie entre la commune de LA ROQUE D'ANTHERON et les communes de LAMBESC, SAINT-CANNAT, et CHARLEVAL pour les années de 2019 à 2023. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Dit que les crédits sont prévus au budget correspondant 2019.

2. Avenant N°2 à la convention opération collective au titre du FISAC

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avenant N° 2 à la convention « opération collective au titre du FISAC – Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix – Commune de LA ROQUE D'ANTHERON – années 2015/2019- 1^{ère} tranche ». Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant N° 2 ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3. Approbation du Compte de Gestion budget principal de la Commune exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX)

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2018 du Budget principal de la commune dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

4. Approbation du Compte Administratif budget principal de la Commune exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RICARD, à l'unanimité des suffrages exprimés (23), Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX),

Adopte le Compte Administratif du budget de la commune pour l'exercice 2018 arrêté comme suit:

Résultat		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2018	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
Commune	Section de fonctionnement	6 139 865,05 €	6 245 414,13 €	105 549,08 €	505 707,34 €	611 256,42 €
	Section d'investissement	4 807 621,67 €	5 219 144,21 €	411 522,54 €	1 827 163,30 €	2 238 685,84 €
	Total cumulé	10 947 486,72 €	11 464 558,34 €	517 071,62 €	2 332 870,64€	2 849 942,26 €

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018 budget principal de la Commune

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 au compte 002 en recettes « résultats de fonctionnement reportés » pour un montant de **611 256.42 €**.

6. Approbation du Budget Supplémentaire budget principal de la Commune exercice 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), approuve le budget supplémentaire du budget principal de la commune de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Restes à réaliser 2018	1 435 988,67 €	1 289 877,00 €
Excédent d'investissement 2018		2 238 685,84 €
Investissement (crédits nouveaux)	1 208 001.12 €	538 980.57 €
TOTAL	2 643 989.79 €	4 067 543.41€
FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement 2018		611 256,42 €
Fonctionnement (crédits nouveaux)	406 439,67 €	279 356,47 €
TOTAL	406 439,67 €	890 612,89 €
TOTAL DU BUDGET	3 050 429.46 €	4 958 156.30 €

7. Approbation du Compte de Gestion budget annexe du Village de Vacances de la Baume exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX),

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2018 du budget annexe du Village de vacances du hameau de la Baume dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

8. Approbation du Compte Administratif budget annexe du Village de Vacances de la Baume exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RICARD, A l'unanimité des suffrages exprimés (23), Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), adopte le Compte Administratif du budget annexe du Village de vacances du hameau de la Baume pour l'exercice 2018 arrêté comme suit:

		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2018	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
Résultat	Section d'exploitation	274 365.45 €	271 936.16 €	-2 429.29 €	- 11 447.01 €	-13 876.30 €
Village de vacances de la Baume	Section d'investissement	9 357.98 €	7 139.36 €	-2 218.62 €	22 049.10 €	19 830.48 €
	Total cumulé	283 723 .43 €	279 075.52 €	-4 647.91 €	10 602.09 €	5 954.18 €

9. Affectation des résultats de l'exercice 2018 budget annexe du Village de Vacances de la Baume

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe du village de vacances du hameau de la Baume au compte 002 en dépenses « résultats de fonctionnement reportés » pour un montant de **13 876.30€**.

10. Approbation du Budget Supplémentaire budget annexe du Village de Vacances de la Baume exercice 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), approuve le budget supplémentaire du budget annexe du village de vacances du hameau de la Baume, de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Restes à réaliser 2018	0	0
Excédent d'investissement 2018		19 830,48 €
Investissement (crédits nouveaux)	19 830,48 €	
TOTAL	19 830,48 €	19 830,48 €
FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement 2018	13 876,30€	
Fonctionnement (crédits nouveaux)	- 13 876,30€	
TOTAL	0 €	0 €
TOTAL DU BUDGET	19 830,48 €	19 830,48 €

11. Approbation du Compte de Gestion budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX)

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2018 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

12. Approbation du Compte Administratif budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RICHARD, à l'unanimité des suffrages exprimés (23) Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX)

Adopte le Compte Administratif du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane pour l'exercice 2018 arrêté comme suit:

		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2018	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
Résultat	Section de fonctionnement	427 541.31 €	453 148.15 €	25 606.84 €	175 837.37 €	201 444 .21 €
Abbaye	Section d'investissement	7 700.08 €	86 945.19 €	79 245.11 €	757 818.63 €	837 063.74 €
	Total cumulé	435 241.39 €	540 093. 34 €	104 851 .95 €	933 656 .00 €	1 038 507.95 €

13. Affectation des résultats de l'exercice 2018 budget annexe de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane au compte 002 en recettes « résultats de fonctionnement reportés » pour un montant de **201 444.21€**.

14. Approbation du Budget Supplémentaire budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), approuve le budget supplémentaire du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane, de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Restes à réaliser 2018	5 047,80 €	0
Excédent d'investissement 2018		837 063,74 €
Investissement (crédits nouveaux)	516 400,00 €	
TOTAL	521 447,80 €	837 063,74 €
FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement 2018		201 444,21 €
Fonctionnement (crédits nouveaux)	27 202,00 €	5 090,00 €
TOTAL	27 202,00 €	206 534,21 €
TOTAL DU BUDGET	548 649,80 €	1 043 597,95 €

15. Approbation du Compte de Gestion budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX)

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2018 du budget annexe du comptoir boutique de l'Abbaye de Silvacane dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

16. Approbation du Compte Administratif budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2018

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RICARD, à l'unanimité des suffrages exprimés (23) Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX)

Adopte le Compte Administratif du budget annexe du comptoir boutique de l'Abbaye de Silvacane pour l'exercice 2018 arrêté comme suit:

		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2018	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
Résultat	Section de fonctionnement	156 518.69 €	156 180.27 €	-338.42 €		-338.42 €
Boutique	Section d'investissement	45 165.77 €	109 628.89 €	64 463.12 €	36 720.53€	101 183.65 €
	Total cumulé	201 684.46 €	265 809.16 €	64 124.70€	36 720.53 €	100 845.23 €

17. Affectation des résultats de l'exercice 2018 budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe du comptoir boutique de l'Abbaye de Silvacane au compte 002 en dépenses « résultats de fonctionnement reportés » pour un montant de **338.42 €**.

18. Approbation du Budget Supplémentaire budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), approuve le budget supplémentaire du budget annexe du comptoir boutique de l'Abbaye de Silvacane, de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Restes à réaliser 2018	0	0
Excédent d'investissement 2018		101 183,65 €
Investissement (crédits nouveaux)	7 175,00 €	
TOTAL	7 175,00 €	101 183,65 €
FONCTIONNEMENT		
Excédent de fonctionnement 2018	338,42 €	
Fonctionnement (crédits nouveaux)	6 836, 58 €	7 175,00 €
TOTAL	7 175,00 €	7 175,00€
TOTAL DU BUDGET	14 350 €	108 358,65 €

19. Approbation des conventions de financement de travaux « intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement » et « intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement » - article 8 : programme 2018/SMED13/LA ROQUE D'ANTHERON (Rue du Bois Joli, Avenue de la Libération et Rue de la Rabassière)

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de financement de travaux « intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement » – article 8 : programme 2018 / SMED13 / LA ROQUE D'ANTHERON. Approuve la convention de financement de travaux « Intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement » coordonnée avec les travaux prévus sur le réseau de distribution publique d'énergie électrique. Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier. Dit que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget de la Commune, article 2315.

20. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON exercice 2019

Rapporteur : Monsieur GAILLARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON une subvention d'un montant de 75 400 € pour l'exercice 2019. Dit que les

crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 en dépenses au budget 2019 de la Commune et à l'article 7474 au budget 2019 du CCAS en recettes.

21. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP TITRE

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « PAYFIP titre » à passer avec la direction générale des finances publiques. Dit que les crédits nécessaires aux commissions interbancaires prélevées sur chaque transaction CB seront portés à la charge du budget concerné.

22. Reversement d'un excédent de fonctionnement du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane au Budget de la Commune – exercice 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), accepte le reversement de 128 000 € de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane vers le budget communal. Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal 2019 de l'Abbaye au compte 6522 « Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal » et en recettes au budget principal 2019 de la commune au compte 7551 « Excédent des budgets annexes à caractère administratif ».

23. Contrat de concession pour l'exploitation de la chambre funéraire de LA ROQUE D'ANTHERON : choix du délégataire

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, Approuve le contrat de cession pour la gestion de la chambre funéraire pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Septembre 2019. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et les pièces associées.

24. Modification de la délibération N° 123/18 : Vente de la parcelle cadastrée AT 284 située lieudit la Borde Est

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix pour (23) Gérard COUSTABEAU ne prenant pas part au vote, et 5 contre (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), approuve la cession de la parcelle AT 284, d'une superficie totale de 151 m² au profit de SCCV LA ROQUE ALPILLES, représenté par Monsieur TANT Benjamin, demeurant 32 allée de la Pépinière Bâtiment Catalpa 80480 DURY étant précisé qu'une servitude de vue afin de créer des ouvertures sur la future limite séparant la parcelle en deux dont le fond dominant est la partie de la parcelle cédée à la SCCV LA ROQUE ALPILLES et le fond servant est la partie de la parcelle conservée de la commune. Dit que les frais de géomètre pour diviser la parcelle AT 183 en deux sera à la charge de la SCCV LA ROQUE ALPILLES. Désigne l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir l'acte de vente correspondant. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

25. Emplois saisonniers 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à créer 5 emplois non permanents à temps complet, et 2 emplois non permanents à temps non complet pour tenir compte de l'accroissement saisonnier d'activité, de juin à septembre 2019. Dit que ces agents seront recrutés

pour assurer l'entretien des équipements du village et/ou l'animation pendant la période estivale, en qualité d'agents techniques, d'animateurs, ou de surveillant de baignade. Dit qu'ils seront rémunérés par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades d'adjoint technique, d'adjoint d'animation indice brut 348, indice majoré 326, ou d'opérateur d'activités physiques et sportives indice brut maximum 381, indice majoré maximum 351. Dit que la rémunération pourra varier selon les fonctions et l'expérience professionnelle des candidats retenus. Dit que la dépense est prévue au Chapitre 012 – Charge de personnel du budget communal.

26. Dispositif service civique volontaire

Rapporteur : Madame MICHELOTTI
Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

Article 1er : de relancer le dispositif du service civique au sein de la collectivité.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à demander le renouvellement de l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire obligatoire, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport. Le montant minimal mensuel de cette prestation est fixé à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique. Il s'agit d'un montant forfaitaire qui reste dû quel que soit le temps de présence du volontaire dans le mois.

27. Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame MICHELOTTI
Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24), et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX), accepte les modifications du tableau des effectifs telles que présentées.

28. Dénomination des zones d'activités Boissière et Grand Pont, « Zone d'activités LA ROQUE D'ANTHERON I »

Rapporteur : Monsieur JEAN
Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la nouvelle dénomination des zones d'activités Boissière et Grand Pont, ZONE d'ACTIVITES LA ROQUE D'ANTHERON I. Charge Monsieur le Maire de communiquer l'information aux services fiscaux ainsi qu'à la poste.

29. Création d'une agglomération « Z.A. LA ROQUE D'ANTHERON I »

Rapporteur : Monsieur JEAN
Le Conseil Municipal à l'unanimité, acte la création d'une agglomération Z.A. La Roque D'Anthéron I telle que délimitée dans le plan. Décide que les panneaux réglementaires porteront la mention : « Z.A. La Roque D'Anthéron I, Commune de La Roque d'Anthéron ».

30. Création d'une agglomération « Z.A. LA ROQUE D'ANTHERON II »

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, acte la création d'une agglomération « Z.A. La Roque D'Anthéron II » telle que délimitée dans le plan. Décide que les panneaux réglementaires porteront la mention : « Z.A. La Roque D'Anthéron II, Commune de La Roque d'Anthéron ».

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 28 Juin 2019



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS